

## **Affacturage**

# Enquête annuelle complémentaire d'affacturage

Exercice 2024



L'ASF (Association Française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 240 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées et entreprises d'investissement).

Les activités des membres de l'ASF sont multiples : le financement de l'équipement des particuliers (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l'ASF représentent près de 50% du total des opérations -), le financement des investissements des entreprises et des professionnels (investissements d'équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), les services financiers (affacturage, cautions, titrisation), les services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).



### TABLE DES MATIERES

С	E QU'IL	FAUT RETENIR	3
1	Périr	nètre de l'étude	4
2	Cont	exte économique	4
	2.1	Environnement macro-économique	4
	2.2	L'affacturage dans le monde	5
	2.3	Place de l'affacturage dans les financements court-terme	6
	2.4	Les délais de paiement	7
3	Evol	ution de l'activité des factors français	8
	3.1	Production globale	8
	3.2	Portefeuille à fin décembre 2024	10
	3.3	L'offre domestique	11
	3.4	L'offre à l'international	13
4	Cara	ctéristiques de la clientèle	14
5	Risq	ue de crédit	15
6	Anne	exes	17
	6.1	Annexe 1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage	17
	6.2	Annexe 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique	19
	6.3	Annexe 3 : Focus sur les seules opérations de syndication	19
	6.4	Annexe 4 : Evolution de l'activité au premier semestre 2025	20



#### **CE QU'IL FAUT RETENIR**

Le ralentissement de la croissance du marché de l'affacturage à l'échelle mondiale observé en 2023 s'est confirmé en 2024. La France ne déroge pas à cette tendance. En effet, après avoir connu un certain essor depuis plusieurs années et une reprise forte après la période de Covid-19, les factors français, à l'image de l'évolution de l'économie française et même européenne, voient la croissance de leur activité ralentir depuis deux ans. Ainsi, le volume de factures prises en charge par les factors augmente seulement de +1,2% par rapport à 2023 pour s'établir néanmoins à 430,9 milliards d'euros, soit 14,8% du PIB français.

Pour autant, la France reste leader sur le marché européen et au deuxième rang mondial, derrière la Chine. Si le marché domestique continue de représenter la plus grande part de l'activité (63%), la France, avec une croissance de +6,3% en 2024, maintient sa première place mondiale sur l'offre à l'international.

Les TPE et PME demeurent, en nombre, les principaux clients des sociétés d'affacturage (92%). Toutefois, on observe une moindre proportion de TPE en faveur d'entreprises de taille plus grande, en particulier les ETI dont on constate un intérêt grandissant pour l'affacturage. Ces dernières génèrent désormais près de 45% des encours détenus par la profession au 31 décembre 2024.

Cette évolution de la base clientèle au fil des années influe sur l'offre, davantage orientée vers la gestion déléguée au client – génératrice de gros volumes – que vers les contrats en gestion par le factor qui ne représentent désormais qu'un cinquième de la production.

Dans le même temps, l'affacturage inversé<sup>1</sup> recule à nouveau en 2024 (-13,4%) et les syndications sont en légère baisse (-1,7%), notamment pour l'affacturage domestique<sup>2</sup> (-3,7%).

Si la production des factors a assez peu progressé en 2024, l'encours a également peu varié globalement (-0,7%) mais présente des disparités notables selon que l'offre est domestique (-12%) ou à l'international (+23,1%).

Concernant le risque de crédit, le taux de créances douteuses baisse nettement, de près de 30 points de base (bps) en 2024 par rapport au dernier exercice. Le taux de provisionnement a continué de progresser pour atteindre 21,9% en 2024. Après un bond en 2023, le coût du risque a quant à lui fortement diminué, soit 4 bps de l'encours contre 13 bps à l'exercice précédent.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Affacturage domestique : Opération dans laquelle le factor, le client et l'acheteur sont en France.



#### 1 Perimetre de l'etude

Représentant plus de 94% de l'encours d'affacturage du marché français, l'ASF regroupe la quasitotalité des sociétés spécialisées en affacturage (11 sociétés exclusivement dédiées à l'affacturage, auxquelles s'ajoutent 6 sociétés exerçant une activité mixte, soit, au total, 17 établissements à fin 2024). Notons que la concentration du marché demeure forte puisque les cinq premiers établissements réalisent à eux seuls près des trois quarts de la production sur le périmètre de l'ASF. Sont exclues dans la présente étude les opérations de « floor plan » et de forfaitage. Ainsi, l'échantillon des établissements participant à cette enquête se compose de 12 factors.

#### 2 CONTEXTE ECONOMIQUE

#### 2.1 Environnement macro-économique

Confrontée aux effets des tensions géopolitiques, énergétiques et inflationnistes, la conjoncture des économies européennes en 2023 était dégradée : dans la zone euro, le PIB<sup>3</sup> n'avait progressé que de +0,5% tandis que l'inflation demeurait élevée à 5,4% en moyenne annuelle. L'année 2024 marque la fin de l'épisode inflationniste en zone euro, avec une hausse des prix ramenée à 2,4% en moyenne annuelle. Toutefois, la croissance de l'activité est restée assez faible dans la zone (+0.9%). Avec le recul de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a pu entamer dès juin 2024 un cycle de baisse graduelle de ses taux directeurs. Cet assouplissement monétaire de la BCE est cependant trop récent pour avoir engendré, dès le second semestre, des effets notables sur l'investissement des entreprises. En Europe, la croissance du PIB en 2024 a continué d'être dynamique en Espagne (+3,2% après +2,7% en 2023); à l'inverse, l'économie allemande est demeurée à l'arrêt (-0,2% après -0,1%), alors que l'activité en Italie a enregistré un ralentissement sur l'année (+0,5% après +0,8%). L'économie française a réussi, quant à elle, à maintenir en moyenne sur l'année 2024 une croissance de +1,1%, comme en 2023. De plus, son taux d'inflation a ralenti à un rythme plus rapide que celui de ses voisins, et s'établit à un niveau en deçà de la moyenne : l'IPCH4 était de 2,3% après 5,7% en 2023. Mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), l'inflation en France s'est établie en 2024 à 2% en moyenne annuelle, après 4,9% en 2023. Cette baisse de l'inflation a été tirée par le fort ralentissement des prix de l'alimentation (1,4% en 2024 après 11,8%) mais aussi par la stabilité de ceux des produits manufacturés (0% après 3,5%) et dans, une moindre mesure, par le ralentissement des prix de l'énergie (2,3% après 5,6%) et des services (2,7% après 3%).

En 2024, l'activité française a été pénalisée par des conditions de financement encore difficiles en raison de taux d'intérêt élevés et une incertitude économique impactant le comportement des agents économiques. Sur l'ensemble de l'année, l'investissement des entreprises (-1,6% après +3,1%) et celui des ménages (-6% après -8,2%) se sont repliés, tandis que la consommation des ménages a augmenté au même rythme que l'année précédente (+0,9%). L'activité a toutefois bénéficié de l'accélération de la consommation des administrations publiques (+2% après +0,8%) et du soutien du commerce extérieur, avec une progression des exportations de +1,1% et une baisse des importations de -1,4%.

Du fait de ce contexte peu porteur, le coup de frein ressenti en 2023 s'est prolongé en 2024 : les sociétés d'affacturage enregistrent une hausse mesurée de leur activité (+1,2%).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Source INSEE, mars 2025.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé, taux à considérer pour les comparaisons européennes.



#### 2.2 L'affacturage dans le monde

Après de nombreuses années fastes, le marché mondial de l'affacturage connaît depuis deux ans une croissance plus mesurée : les estimations de FCI font état d'un volume de créances acquises à travers le monde de 3 894 milliards d'euros en 2024, soit une progression de +2,7% après +3,6% en 2023. Dans ce contexte de ralentissement général, l'affacturage chinois enregistre une hausse de +7%, atteignant ainsi un volume d'activité de 679 milliards d'euros avec environ 2 000 acteurs sur le marché, creusant davantage l'écart avec la France. Ainsi, en 2024, la Chine reste le leader mondial avec 17% de part de marché contre 11% pour la France qui arrive en deuxième position (avec moins de 15 acteurs sur le marché).

A l'échelle européenne<sup>5</sup>, l'activité suit la même dynamique avec une croissance ralentie de +1% pour une production de 2 483 milliards d'euros en 2024. L'écart entre la croissance de l'affacturage et celle du PIB européen étant moins marqué que les années précédentes, la contribution de l'affacturage au PIB est restée stable à 11%. Dans le détail, la structure de l'activité reste similaire aux années précédentes : la production domestique constitue 77% de la production globale, et l'affacturage sans recours<sup>6</sup> représente 54% du montant des créances prises en charge. La concentration du marché demeure quant à elle élevée puisque les cinq premiers pays représentent à eux seuls 71,4% de la production. Avec une part de marché de 17,4%, la France demeure à la première place en Europe ; suit l'Allemagne avec 16,1%, puis le Royaume Uni avec 15,2%, l'Italie avec 12% et l'Espagne avec 10,7%. En termes de croissance, dans le top 5, seule l'Allemagne a fait mieux que la France avec +3,7%.

Graphique 1
Evolution de l'affacturage comparée à celle du PIB
Pays membres EUF



<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Pays membres de l'Union Européenne, Norvège, Royaume-Uni et Suisse. Source : EUF (Fédération européenne d'affacturage).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

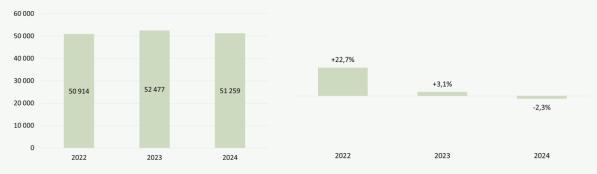


#### 2.3 Place de l'affacturage dans les financements court-terme

Selon les encours recensés au Service central des risques de la Banque de France (y compris des données provenant d'ANACREDIT) sur <u>l'ensemble des bénéficiaires</u> <sup>7</sup>, l'affacturage reste une source majeure de financement court-terme pour les entreprises. A fin 2024, l'encours financé par voie d'affacturage enregistre une légère baisse par rapport à fin 2023, tandis que le découvert progresse et que les créances commerciales continuent de se contracter.

Graphique 2 Graphique 3

Financements à court terme à fin décembre (millions d'euros) Evolution de l'encours des financements à court terme Entités résidentes et non résidentes Entités résidentes et non résidentes



Source: Banque de France - Service central des risques (+ ANACREDIT) - seuil de collecte à 25 k€

En ne prenant en compte que l'encours financé pour des entités résidentes en France, l'affacturage représente un quart du financement à court-terme, derrière le découvert, mais devant les créances commerciales.

Graphique 4
Financements à court terme à fin décembre (millions d'euros)

<u>Entités résidentes</u>



<sup>7</sup> Les données collectées directement par l'ASF portent sur <u>l'encours des créances à recouvrer</u> (39,1 Mds € en domestique et 25,8 Mds € à l'international), tandis que le service central des risques recense les <u>encours de financement</u> des factors <u>supérieurs à 25 k€</u> (34 Mds €).



### 2.4 Les délais de paiement<sup>8</sup>

D'après le rapport de l'Observatoire des délais de paiement, les délais moyens de paiement (DMP) fournisseurs se sont établis à 51 jours en 2024, en stagnation par rapport à 2023. Pour rappel, si le factor règle au fournisseur par anticipation le montant de ses factures, le client devient dès lors redevable de ces mêmes factures vis-à-vis du factor. Le délai de paiement fournisseur se transforme alors en « délai de paiement en affacturage ». Après une année de hausse, le délai moyen de paiement en affacturage diminue pour s'établir à 54,3 jours en 2024, soit un jour de moins par rapport à l'année précédente. Toutefois, par-delà cet indicateur globalisé, l'évolution du DMP cache des situations très contrastées, les délais observés étant très variables d'un établissement à l'autre. Dans le détail, les délais de paiement en domestique se sont raccourcis pour s'établir à 52,2 jours en 2024, soit environ 6 jours de moins qu'à fin 2023. A l'inverse, on observe un allongement des délais de paiement à l'international qui atteignent 57,7 jours en moyenne, soit près de 8 jours de plus qu'à fin 2023.





\_

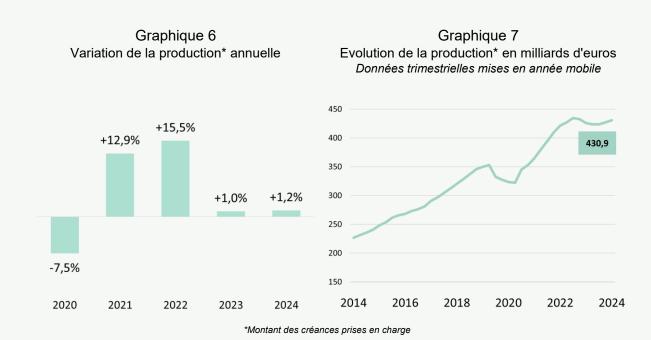
<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement 2024.



### 3 EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES FACTORS FRANÇAIS

#### 3.1 Production globale

Après de nombreuses années de vive croissance (abstraction faite de 2020, année hors norme), avec notamment des progressions à deux chiffres, et une année 2023 de faible progression, le marché de l'affacturage a confirmé un net ralentissement en 2024 : au global, les factors ont pris en charge quelque 79 665 000 nouvelles créances pour un montant de 430,9 milliards d'euros, soit seulement une légère hausse de +1,2% par rapport à 2023.



Encore marquée par la mauvaise dynamique du quatrième trimestre 2023 (-5,7%), l'activité a enregistré une baisse au premier trimestre 2024 (-2,6%), la situation s'est ensuite améliorée (+3,1% au printemps et +4% durant l'été), avant de décélérer au quatrième trimestre (+0,5%).

Graphique 8
Variation de la production\* trimestrielle
(par rapport au même trimestre de l'année précédente)



\*Montant des créances prises en charge

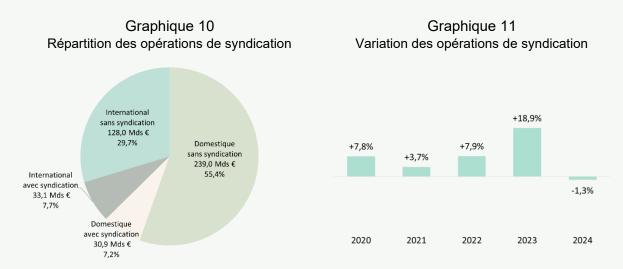


Cette évolution globale de l'activité cache des dynamiques différentes selon le type d'opérations. Ainsi, l'affacturage domestique, avec 269,9 milliards d'euros, baisse légèrement de -1,6% (-2,4% au premier semestre et -0,9% au second) ; tandis que l'activité à l'international marque une dynamique de +6,3% à 161 milliards d'euros (+5,2% et +7,4% aux premier et second semestres). Les opérations à l'international représentent désormais 37% de la production des factors.

Graphique 9 Variation de la production annuelle selon le type d'opérations +23,0% +19.1% +13,6% +8,1% +6,3% +2,3% -1,1% -1.6% -3,8% -9,1% 2020 2021 2022 2023 2024 Affacturage domestique ■ Affacturage à l'international

En 2024, le montant des factures s'élève en moyenne à 5 400 euros, stable par rapport à 2023. Comme les années précédentes, le montant moyen des créances demeure nettement plus élevé à l'international : 11 500 euros contre 4 100 euros en domestique.

Par ailleurs, l'activité d'affacturage en pool se contracte légèrement : avec 64 milliards d'euros, les opérations de syndication<sup>9</sup> baissent légèrement de -1,3%, soit 14,8% de la production globale. Alors que les syndications à l'international ont un peu progressé (+1,1%), les opérations en pool en domestique ont diminué en 2024 (-3,7%).



<sup>9</sup> Syndication : Opération d'affacturage par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage à un même client.

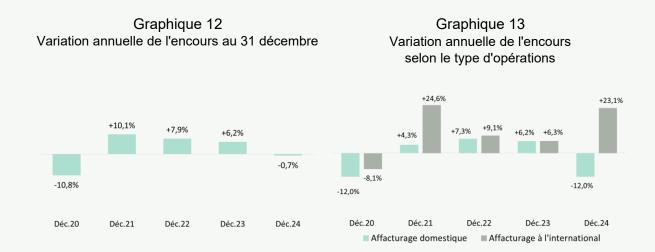


#### 3.2 Portefeuille à fin décembre 2024

#### A - Evolution des encours

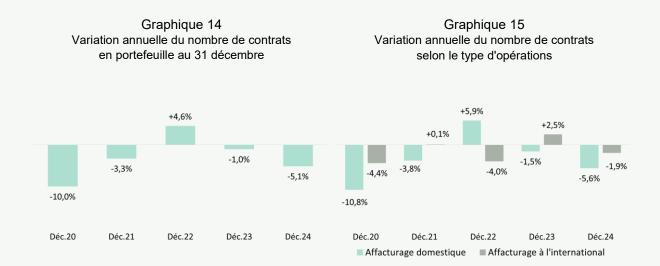
En faible baisse de -0,7%, l'encours net des créances à recouvrer atteint un montant de 64,9 milliards d'euros à fin 2024, dont 39,1 milliards d'euros d'opérations sur le plan domestique (-12%) et 25,8 milliards d'euros d'opérations à l'international (+23,1%).

Le nombre de clients actifs est estimé à 31 000 à fin 2024, en recul de -4,3% sur un an.



#### **B** - Evolution des contrats

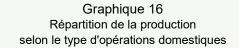
En termes de nombre de contrats, le portefeuille représente environ 34 500 dossiers actifs à fin 2024, en repli de -5,1% sur un an. Comme l'illustre le graphique 14, les évolutions varient selon le type d'opérations : les contrats domestiques, qui représentent la majorité des dossiers (87%), diminuent de -5,6% sur un an, alors que la baisse du nombre de contrats internationaux détenus en portefeuille est moins marquée (-1,9%).

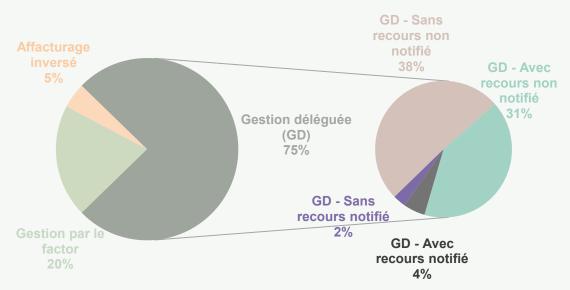




#### 3.3 L'offre domestique

Au niveau national, près de 65,7 millions de nouvelles créances ont été prises en charge par les factors français en 2024. Le montant total de ces factures s'élève à 269,8 milliards d'euros, soit une baisse de -1,6% sur un an. La production continue d'être largement générée par la gestion déléguée au client<sup>10</sup> qui constitue 75% de la production domestique, soit 203,6 milliards d'euros (+0,2% par rapport à 2023), tandis que les opérations en gestion par le factor ne représentent plus que 20% de la production domestique (54,1 milliards d'euros ; -5,2%). Pour sa part, l'affacturage inversé<sup>11</sup> s'est de nouveau nettement replié en 2024 avec une baisse de production de -13,4% à 12,2 milliards d'euros, dont 7,1 milliards d'euros d'affacturage inversé collaboratif<sup>12</sup> (-2,1% par rapport à 2023).





Avec 83 milliards d'euros, la part des contrats d'affacturage notifiés 13 aux débiteurs continue de se réduire pour s'établir à 31% en 2024. Ainsi, l'affacturage notifié tend à devenir de plus en plus confidentiel. Pour sa part, l'affacturage non notifié enregistre une hausse de +1,7% en 2024, à 186,9 milliards d'euros. Même constat pour l'affacturage avec recours qui, avec 123,8 milliards d'euros, ne pèse plus que 46% de la production domestique, contre près de 60% il y a dix ans. Les syndications domestiques sont quant à elles en recul de -3,7% par rapport à 2023. Avec un montant de 30,9 milliards d'euros, elles représentent cependant encore 11,5% de la production domestique, contre seulement 6,5% en 2014.

<sup>10</sup> Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

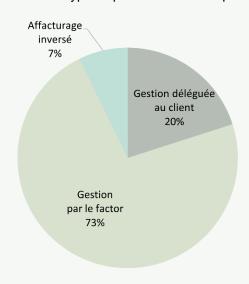
<sup>12</sup> L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

<sup>13</sup> L'affacturage est notifié quand le débiteur est informé de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor. Il s'oppose à l'affacturage non notifié.



Au total, les factors détiennent environ 30 000 contrats nationaux actifs à fin 2024, en recul de -5,6% sur un an. Contrairement à la production, la grande majorité des contrats sont en gestion par le factor<sup>14</sup> (73%). Pour sa part, l'encours domestique s'élève à 39,1 milliards d'euros, en baisse de -12% sur un an.

Graphique 17
Répartition du nombre de contrats
selon le type d'opérations domestiques



<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Gestion par le factor, ou full factoring: Contrat d'affacturage dans lequel le client opte pour l'ensemble des prestations offertes par le factor (financement, recouvrement des créances et garantie de bonne fin).



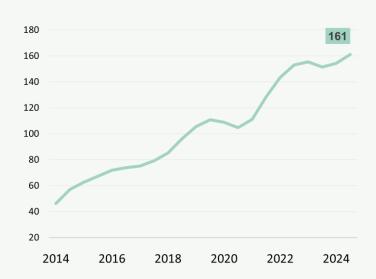
#### 3.4 L'offre à l'international

Après un coup de frein en 2023, l'offre à l'international, élément d'accompagnement et de soutien des entreprises françaises à l'exportation, a retrouvé le chemin de la croissance en 2024 : la production à l'international enregistre une hausse de +6,3% à 161,1 milliards d'euros. Le nombre de créances transfrontières prises en charge par les factors français progresse de +5,9% à 14 millions de factures. Ainsi, le montant moyen des factures s'établit à 11 500 euros en 2024.

La hausse de l'activité à l'international, qui représente 37% du montant global des créances prises en charge, maintient la France dans sa position de numéro un mondial sur cette offre.

Graphique 18
Evolution de la production à l'international en milliards d'euros

Données trimestrielles mises en année mobile



Dans le détail, la plus grande part de la production à l'international revient aux opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger<sup>15</sup> pour un montant de 129,3 milliards d'euros, en hausse de +7,2%. L'affacturage à l'exportation<sup>16</sup> représente quant à lui 31,8 milliards d'euros, soit +2,7% par rapport à 2023.

La proportion des opérations de syndication dans la production à l'international a légèrement diminué, passant de 21,6% en 2023 à 20,5% en 2024. En effet, les opérations de syndication à l'international, avec 33,1 milliards d'euros, ont progressé de +1,1% par rapport à 2023, soit un rythme moins rapide que la croissance de l'activité à l'international.

En fin d'année, le portefeuille international comptait près de 4 500 contrats actifs (-1,9% par rapport à fin 2023) et un encours de 25,8 milliards d'euros (+23,1% sur un an).

15 Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats paneuropéens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Opérations avec des clients résidents en France ayant des acheteurs à l'étranger.

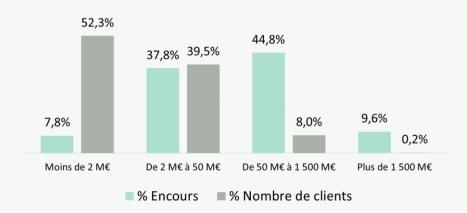


#### 4 CARACTERISTIQUES DE LA CLIENTELE

Les TPE et PME demeurent le cœur de cible des sociétés d'affacturage. Faisant généralement l'objet de contrats de full factoring, plutôt qu'en mandat de gestion<sup>17</sup>, elles constituent au total 92% des cédants mais ne génèrent que 47% des encours au 31 décembre 2024. L'exercice s'est toutefois caractérisé par des mouvements dans la base clients. En effet, même si l'affacturage continue d'attirer principalement les très petites entreprises grâce à des offres qui leur sont dédiées, la proportion de ces dernières dans la base clientèle s'amoindrit (52% en 2024 contre 65% il y a six ans) en faveur d'entreprises de taille plus grande. En particulier, on observe un intérêt grandissant des ETI pour l'affacturage, si bien qu'elles génèrent à elles seules près de 45% des encours.

Par ailleurs, une part significative du montant du portefeuille (9,6%) est imputable à une poignée de grandes entreprises (GE). Ces clients grands comptes sont généralement à l'origine d'opérations de montants très élevés, ce qui explique le poids des contrats en gestion déléguée mais aussi le développement des contrats de syndication à l'international.

Graphique 19
Répartition des encours et du nombre de clients selon le chiffre d'affaires des clients au 31.12.2024



Concernant la concentration sectorielle des clients résidents, le commerce de gros (code NAF 46) reste le premier secteur bénéficiaire des financements par voie d'affacturage (soit plus d'un cinquième des engagements recensés à la Centrale des risques à fin 2024). S'ensuivent le secteur du commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (code NAF 45) et celui de l'industrie alimentaire (code NAF 10) qui concentrent à eux deux environ 14% des concours recensés.

\_

<sup>17</sup> Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).



#### 5 RISQUE DE CREDIT

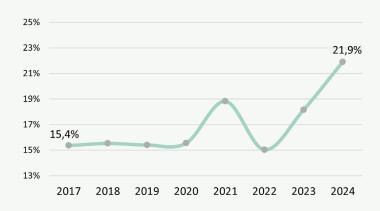
L'évolution de la qualité des créances se reflète dans la proportion des encours douteux. En 2024, le volume des encours douteux des factors de l'ASF atteint 1,4 milliard d'euros, en franche baisse de -13,1% par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, en 2024, le taux de créances douteuses<sup>18</sup> brutes s'établit à 2,3%, en baisse de près de 0,28 point de pourcentage par rapport à 2023. Ce taux moyen recouvre toutefois des disparités entre établissements, les ratios étant situés entre 0 et 27%.

Graphique 20 Evolution du taux de créances douteuses



Le taux moyen de provisionnement appliqué à l'encours douteux s'élève, quant à lui, à 21,9 % et s'inscrit en hausse de plus de 3 points de pourcentage par rapport à 2023. Comme les années précédentes, les taux appliqués sont là aussi très hétérogènes.

Graphique 21
Evolution du taux moyen de provisionnement à l'encours douteux



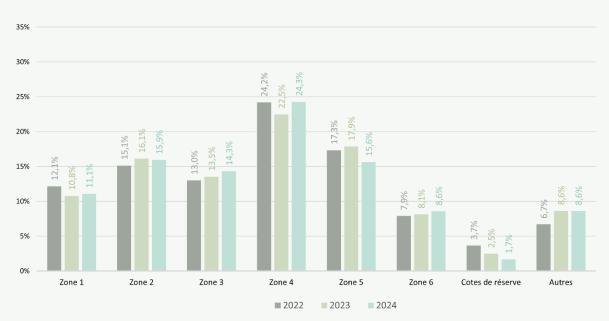
<sup>18</sup> Telles que définies par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.



Pour mieux apprécier le risque de crédit supporté par les factors, en particulier dans les contrats avec recours, il convient de s'intéresser à l'évolution de la santé financière des adhérents à travers leur cotation Banque de France. En effet, cette cotation permet de situer la capacité des clients à honorer leurs engagements financiers à court et moyen terme.

De cet examen, il ressort, par rapport à l'exercice 2023, une légère hausse des contreparties notées excellentes (zone 1) avec toutefois une part qui demeure en deçà du niveau de 2022. Par ailleurs, on observe une hausse des engagements présentant un profil satisfaisant (zone 2 et 3) et une diminution des profils intermédiaires et fragiles dont la proportion diminue. Pour leur part, les encours détenus sur des profils risqués demeurent relativement faibles, mais sont en hausse d'un demi-point de pourcentage en un an (moins de 9% des encours recensés à la centrale des risques à fin 2024).

Graphique 22
Répartition des encours d'affacturage par cote de crédit à fin décembre - Entités résidentes



Source: Banque de France - Service central des risques (seuil de collecte à 25 k€)



#### **6** ANNEXES

#### 6.1 Annexe 1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage

Tableau 1.1: ANALYSE DÉTAILLÉE DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'AFFACTURAGE

Production en montant (montant des créances prises en charge en millions d'euros)	En 2023*	En 2024*	Variation 2024 / 2023
ENSEMBLE DES OPÉRATIONS (avec ou sans syndication) (1)	425 749	430 926	+1,2 %
1. Affacturage domestique <sup>(2)</sup>	274 289	269 881	-1,6 %
11. Gestion par le factor (avec ou sans syndication)	57 062	54 122	-5,2 %
111. Hors maturity factoring	56 736	53 824	-5,1 %
1111. Avec recours <sup>(3)</sup>	30 832	30 041	-2,6 %
1112. Sans recours <sup>(3)</sup>	25 904	23 783	-8,2 %
112. Maturity factoring <sup>(4)</sup>	326	298	-8,9 %
12. Gestion déléguée au client (avec ou sans syndication) (5)	203 199	203 609	+0,2 %
121. Avec recours <sup>(3)</sup>	99 089	93 793	-5,3 %
1211. Notifié <sup>(6)</sup>	13 079	10 416	-20,4 %
1212. Non notifié	86 009	83 377	-3,1 %
1221. Sans recours <sup>(3)</sup>	104 110	109 815	+5,5 %
1221. Notifié <sup>(6)</sup>	6 258	6 286	+0,4 %
1222. Non notifié	97 852	103 530	+5,8 %
13. Affacturage inversé <sup>(7)</sup>	14 028	12 151	-13,4 %
dont Affacturage inversé collaboratif <sup>(8)</sup>	7 204	7 054	-2,1 %
2. Affacturage international (avec ou sans syndication)	151 460	161 045	+6,3 %
21. A l'exportation <sup>(9)</sup>	30 929	31 777	+2,7 %
22. Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger (10)	120 531	129 269	+7,2 %

<sup>\*</sup> Les chiffres tiennent compte des modifications qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

<sup>(1)</sup> Hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande.

<sup>(2)</sup> Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

<sup>(3)</sup> Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

<sup>(4)</sup> Maturity factoring: Opérations d'affacturage sans financement (avec ou sans garantie).

<sup>(5)</sup> Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

<sup>(6)</sup> Notification: C'est l'information faite aux débiteurs de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor.

<sup>(7)</sup> Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

<sup>(8)</sup> L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

<sup>(9)</sup> Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

<sup>(10)</sup> Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.



#### Tableau 1.2 : ANALYSE DÉTAILLÉE DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS D'AFFACTURAGE

Nombre de contrats (en unités)		Au 31.12.2023*	Au 31.12.2024*	Variation 2024 / 2023
E	ENSEMBLE DES OPÉRATIONS (avec ou sans syndication) (1)	36 338	34 469	-5,1 %
	1. Affacturage domestique <sup>(2)</sup>	31 765	29 984	-5,6 %
	11. Gestion par le factor (avec ou sans syndication)	23 521	21 813	-7,3 %
	12. Gestion déléguée au client (avec ou sans syndication) (3)	5 882	6 013	+2,2 %
	13. Affacturage inversé <sup>(4) (5)</sup>	2 362	2 158	-8,6 %
	dont Affacturage inversé collaboratif (6)	1 665	1 575	-5,4 %
	2. Affacturage international (avec ou sans syndication)	4 573	4 485	-1,9 %
	21. A l'exportation <sup>(7)</sup>	2 419	2 283	-5,6 %
	22. Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger <sup>(8)</sup>	2 154	2 202	+2,2 %

<sup>\*</sup> Les chiffres tiennent compte des modifications qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

- (1) Hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande.
- (2) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.
- (3) Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).
- (4) Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.
- (5) Pour les cas d'affacturage inversé, le nombre total de donneurs d'ordre (en unités SIREN ou équivalent pour les entreprises étrangères) est de 76 au 31 décembre 2024.
- (6) L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.
- (7) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.
- (8) Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.



# 6.2 Annexe 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique

#### Tableau 2 : ANALYSES COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT L'AFFACTURAGE DOMESTIQUE

Production en montant (montant des créances prises en charge en millions d'euros)	En 2023	En 2024	Variation 2024 / 2023
a. Affacturage domestique	274 289	269 881	-1,6 %
Notifié <sup>(1)</sup>	90 428	82 974	-8,2 %
Non notifié	183 862	186 907	+1,7 %
b. Affacturage domestique	274 289	269 881	-1,6 %
Avec recours (2)	129 920	123 834	-4,7 %
Sans recours (2)	144 042	145 749	+1,2 %
Maturity factoring (3)	326	298	-8,9 %

<sup>(1)</sup> Notification: C'est l'information faite aux débiteurs de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor.

#### 6.3 Annexe 3 : Focus sur les seules opérations de syndication

Tableau 3.1: GROS PLAN SUR LES SEULES OPÉRATIONS DE SYNDICATION (1)

Production en montant (montant des créances prises en charge en millions d'euros)	En 2023	En 2024	Variation 2024 / 2023
ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE SYNDICATION (2)	64 833	64 007	-1,3 %
1. Affacturage domestique	32 116	30 918	-3,7 %
2. Affacturage international	32 717	33 089	+1,1 %

<sup>(1)</sup> Syndication : Opération d'affacturage par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage à un même client.

Tableau 3.2: GROS PLAN SUR LES SEULES OPÉRATIONS DE SYNDICATION (1)

Nombre de contrats (en unités)		Au 31.12.2023	Au 31.12.2024	Variation 2024 / 2023
	ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE SYNDICATION (2)	648	633	-2,3 %
	1. Affacturage domestique	336	312	-7,1 %
	2. Affacturage international	312	321	+2,9 %

<sup>(1)</sup> Syndication : Opération d'affacturage par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage à un même client.

<sup>(2)</sup> Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

<sup>(3)</sup> Maturity factoring: Opérations d'affacturage sans financement (avec ou sans garantie).

<sup>(2)</sup> Hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande.

<sup>(2)</sup> Hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande.



### 6.4 Annexe 4 : Evolution de l'activité au premier semestre 2025

 roduction en montant ontant des créances prises en charge en millions d'euros)	Au 1er semestre 2024*	Au 1er semestre 2025	Variation 2025 / 2024
ENSEMBLE DES OPÉRATIONS (avec ou sans syndication) (1)	212 043	214 300	+1,1 %
1. Affacturage domestique	134 700	133 362	-1,0 %
2. Affacturage international	77 343	80 939	+4,6 %

<sup>\*</sup> Les chiffres concernant 2024 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 30 juin 2025. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

<sup>(1)</sup> Hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande.

#### **CONTACTS PRESSE**

Magali Keller Responsable Communication 07 72 35 76 46

**Isabelle Bouvet**Assistante Service Communication 06 07 84 31 91

24, avenue de la Grande Armée 75854 Paris Cedex 17 Tél.: +33 (0)1 53 81 51 51 asfcontact@asf-france.com

in asf — association française des sociétés financières



L'ASF (Association Française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 240 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées et entreprises d'investissement).

Les activités des membres de l'ASF sont multiples : le financement de l'équipement des particuliers (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l'ASF représentent près de 50% du total des opérations -), le financement des investissements des entreprises et des professionnels (investissements d'équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), les services financiers (affacturage, cautions, titrisation), les services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).